

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (Musée) ont été dressés par la Direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du *Rapport annuel d'activité* concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La Direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la Direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la Direction. Ce comité rencontre la Direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son Rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale,



Paulette Gagnon

Le directeur des finances,



Neil Beaudette, CPA, CA

Montréal, le 20 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée d'art contemporain de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Montréal, le 20 juin 2012

Résultats et évolution des soldes de fonds

De l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	9 506 297 \$	– \$
Intérêt sur la dette à long terme	–	–
Virement des subventions reportées (note 17)	–	–
Subventions du gouvernement du Canada (note 5)	439 919	–
Subvention - Autre	7 079	–
Dons d'œuvres d'art	1 882 500	–
Commandites et autres dons (note 7)	992 067	–
Revenus de placements (note 8)	226 970	–
Ventes	–	34 068
Locations d'espace	–	128 490
Locations d'expositions	47 200	–
Redevances	–	4 299
Billetterie	426 256	–
Activités éducatives et culturelles	170 621	–
Autres	76 928	13 630
	13 775 837	180 487
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 872 829	25 244
Services professionnels, administratifs et autres	1 903 945	44 559
Taxes municipales et scolaires	1 821 209	–
Services de transport et communications	1 168 353	208
Fournitures et approvisionnements	530 883	–
Locations	1 020 005	26 116
Entretien et réparations	302 819	1 844
Intérêts et frais d'emprunt	532	–
Acquisitions d'œuvres d'art (note 9)		
Dons d'œuvres d'art	1 882 500	–
Achats d'œuvres d'art	480 703	–
Amortissement - Immobilisations corporelles	–	–
	13 983 778	97 971
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(207 941)	82 516
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT		
Contributions interfonds (note 11)	282 293	275 000
	207 516	(82 516)
	281 868	275 000
Solde d'ouverture des gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	28 901	–
Gains latents survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente	10 072	–
Reclassement des gains latents virés à l'insuffisance des produits par rapport aux charges	(24 001)	–
Gains latents cumulés en fin d'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	14 972	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN	296 840 \$	275 000 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2012	Total 2011
- \$	- \$	- \$	- \$	9 506 297 \$	9 488 800 \$
-	183 651	4 763	-	188 414	213 954
-	231 608	-	-	231 608	201 257
-	-	-	-	439 919	443 500
-	-	-	-	7 079	6 796
-	-	-	-	1 882 500	523 752
-	-	-	-	992 067	472 052
-	-	-	-	226 970	177 952
-	-	-	-	34 068	27 583
-	-	-	-	128 490	141 180
-	-	-	-	47 200	47 725
-	-	-	-	4 299	17 030
-	-	-	-	426 256	392 634
-	-	-	-	170 621	173 826
-	-	-	-	90 558	138 709
-	415 259	4 763	-	14 376 346	12 466 750
-	-	-	-	4 898 073	4 751 638
-	-	-	-	1 948 504	1 637 194
-	-	-	-	1 821 209	1 801 844
-	-	-	-	1 168 561	1 121 947
-	-	-	-	530 883	476 036
-	-	-	-	1 046 121	1 047 548
-	-	-	-	304 663	300 700
-	183 651	4 763	-	188 946	214 802
-	-	-	-	1 882 500	523 752
-	-	-	-	480 703	364 199
-	231 608	-	-	231 608	201 257
-	415 259	4 763	-	14 501 771	12 440 917
-	-	-	-	(125 425)	25 833
325 000	-	-	1 412 846	2 295 139	2 269 306
(125 000)	-	-	-	-	-
200 000	-	-	1 412 846	2 169 714	2 295 139
-	-	-	118 516	147 417	55 576
-	-	-	74 324	84 396	103 503
-	-	-	(27 479)	(51 480)	(11 662)
-	-	-	165 361	180 333	147 417
200 000 \$	- \$	- \$	1 578 207 \$	2 350 047 \$	2 442 556 \$

Bilan

Au 31 mars 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	908 326 \$	– \$
Placements temporaires (note 12)	40 320	–
Créances	387 267	4 890
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	336 941	283 116
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	–	–
Autres subventions à recevoir	31 963	–
Frais payés d'avance	488 114	–
	2 192 931	288 006
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	–	–
Placements à long terme (note 12)	1 392 053	–
Immobilisations corporelles (note 13)	–	–
	3 584 984 \$	288 006 \$
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 14 et 15)	– \$	– \$
Fournisseurs et frais courus	776 157	–
Provision pour vacances	446 338	–
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	–
Intérêts à payer	–	–
Produits reportés	92 587	13 006
Dons reportés (note 6)	–	–
Revenus de placements reportés (note 12)	1 045 126	–
Subventions reportées du gouvernement du Québec - Projets spécifiques (note 17)	129 103	–
Portion court terme de la dette à long terme (note 16)	–	–
	2 489 311	13 006
Avantages sociaux futurs (note 18)	798 833	–
Dette à long terme (note 16)	–	–
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 17)	–	–
	3 288 144	13 006
SOLDES DE FONDS		
Affectations d'origine externe (note 10)	250 000	–
Affectations d'origine interne	–	275 000
Non grevés d'affectations	31 868	–
Gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	14 972	–
	296 840	275 000
	3 584 984 \$	288 006 \$

Engagements (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Alexandre Taillefer



Nathalie Pratte

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2012	Total 2011
- \$	- \$	- \$	31 954 \$	940 280 \$	1 567 606 \$
-	-	-	189 998	230 318	378 649
-	-	-	-	392 157	301 677
200 000	60 243	330 983	-	-	-
-	490 678	68 546	-	559 224	754 741
-	-	-	-	31 963	6 228
-	-	-	-	488 114	478 582
200 000	550 921	399 529	221 952	2 642 056	3 487 483
-	3 583 492	-	-	3 583 492	3 869 244
-	-	-	2 567 538	3 959 591	3 625 294
-	464 783	-	-	464 783	485 399
200 000 \$	4 599 196 \$	399 529 \$	2 789 490 \$	10 649 922 \$	11 467 420 \$
- \$	544 532 \$	- \$	- \$	544 532 \$	343 395 \$
-	-	-	-	776 157	1 074 798
-	-	-	-	446 338	387 177
-	-	-	1 211 283	-	-
-	53 050	1 361	-	54 411	66 535
-	-	-	-	105 593	136 605
-	-	330 983	-	330 983	320 983
-	-	-	-	1 045 126	1 091 459
-	-	-	-	129 103	250 000
-	430 157	67 185	-	497 342	684 636
-	1 027 739	399 529	1 211 283	3 929 585	4 355 588
-	-	-	-	798 833	699 358
-	3 106 674	-	-	3 106 674	3 484 519
-	464 783	-	-	464 783	485 399
-	4 599 196	399 529	1 211 283	8 299 875	9 024 864
-	-	-	1 412 846	1 662 846	1 662 846
200 000	-	-	-	475 000	600 000
-	-	-	-	31 868	32 293
-	-	-	165 361	180 333	147 417
200 000	-	-	1 578 207	2 350 047	2 442 556
200 000 \$	4 599 196 \$	399 529 \$	2 789 490 \$	10 649 922 \$	11 467 420 \$

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(207 941) \$	82 516 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–
Variation de la juste valeur des placements	(24 001)	–
	(231 942)	82 516
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	(100 970)	10 490
Créances interfonds	(85 698)	(12 641)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	–	–
Autres subventions à recevoir	(25 735)	–
Frais payés d'avance	(9 532)	–
Fournisseurs et frais courus	(298 641)	–
Provision pour vacances	59 161	–
Intérêts à payer	–	–
Produits reportés	(33 163)	2 151
Dons reportés	–	–
Revenus de placements reportés	(46 333)	–
Subventions reportées du gouvernement du Québec - Projets spécifiques	(120 897)	–
Avantages sociaux futurs	99 475	–
Subventions reportées du gouvernement du Québec	–	–
	(562 333)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(794 275)	82 516
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	–	–
Nouvelle dette à long terme	–	–
Avances bancaires	–	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	–	–
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	–
Acquisitions de placements	(570 706)	–
Produit de disposition de placements	523 566	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(47 140)	–
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(841 415)	82 516
Contributions interfonds (note 11)	207 516	(82 516)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 542 225	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	908 326 \$	– \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent que de l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2012	Total 2011
- \$	- \$	- \$	- \$	(125 425) \$	25 833 \$
-	231 608	-	-	231 608	201 257
-	-	-	(27 479)	(51 480)	(11 662)
-	231 608	-	(27 479)	54 703	215 428
-	-	-	-	(90 480)	(93 834)
125 000	(105 143)	(10 000)	88 482	-	-
-	412 724	68 545	-	481 269	659 520
-	-	-	-	(25 735)	5 040
-	-	-	-	(9 532)	(7 687)
-	-	-	-	(298 641)	418 587
-	-	-	-	59 161	(59 350)
-	(10 764)	(1 360)	-	(12 124)	(12 948)
-	-	-	-	(31 012)	19 434
-	-	10 000	-	10 000	20 000
-	-	-	-	(46 333)	(32 583)
-	-	-	-	(120 897)	250 000
-	-	-	-	99 475	(43 298)
-	(20 616)	-	-	(20 616)	(54 504)
125 000	276 201	67 185	88 482	(5 465)	1 068 377
125 000	507 809	67 185	61 003	49 238	1 283 805
-	(617 451)	(67 185)	-	(684 636)	(794 312)
-	119 497	-	-	119 497	-
-	201 137	-	-	201 137	117 047
-	(296 817)	(67 185)	-	(364 002)	(677 265)
-	(210 992)	-	-	(210 992)	(146 753)
-	-	-	(1 310 344)	(1 881 050)	(1 300 276)
-	-	-	1 255 914	1 779 480	1 182 073
-	(210 992)	-	(54 430)	(312 562)	(264 956)
125 000	-	-	6 573	(627 326)	341 584
(125 000)	-	-	-	-	-
-	-	-	25 381	1 567 606	1 226 022
- \$	- \$	- \$	31 954 \$	940 280 \$	1 567 606 \$

Notes complémentaires

31 mars 2012

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts* du Québec et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, le Musée doit répondre à des exigences concernant ses charges annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement du Musée. Au 31 mars 2012, le Musée se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce Fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la Direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la Direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la Direction.

Constatation des produits et dotation

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Œuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur à la date du règlement et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transactions, les placements comme actifs financiers disponibles à la vente et les créances et subventions à recevoir comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transactions ou disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Tous les passifs financiers sont classés dans les autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement en résultat net. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de

transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire.

Les variations de juste valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont portées directement aux gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente, à l'état des résultats et évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, moment auquel ces variations sont portées au résultat net pour le Fonds des opérations et aux revenus de placements reportés au bilan pour le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* intitulé « Instruments financiers-informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers-informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers-présentation ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la Boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Les améliorations des immobilisations corporelles existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliorent l'utilité des actifs sont capitalisées alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Le Musée examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Apports reçus sous forme de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer la juste valeur de ces services au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion de devises

Les éléments d'actif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

4. MODIFICATION FUTURE DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié la préface des Normes comptables canadiennes pour le secteur public dans le but d'enjoindre aux organismes sans but lucratif du secteur public de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public sans ces chapitres*, et ce, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2012. En date du 31 mars 2012, le Musée n'a pas encore fait le choix de son référentiel comptable. Le Musée évalue actuellement les incidences futures du choix de son référentiel comptable sur la comptabilisation, l'évaluation ainsi que sur les informations à fournir dans les états financiers.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2012	2011
Conseil des Arts du Canada	330 000 \$	328 500 \$
Ministère du Patrimoine canadien	109 919	115 000
	439 919 \$	443 500 \$

6. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal (Fondation) est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un Conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du Conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa Collection. Elle a la tâche de gérer la Boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Notes complémentaires (suite)

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, « *Une Affaire d'Art* », afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa Collection. Les dons remis au Musée par la Fondation sont constatés à titre de produits aux résultats du Musée lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2012, la Fondation n'avait recueilli aucune promesse de dons (2011 : 0 \$).

Dons reportés campagne « Une Affaire d'Art »

	2012	2011
Solde au début	320 983 \$	300 983 \$
Dons encaissés au cours de l'exercice	10 000	20 000
Solde à la fin	330 983 \$*	320 983 \$*

*Ces soldes incluent respectivement 30 000 \$ en 2012 et 20 000 \$ en 2011 reçus de source autre que la Fondation.

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 141 000 \$ (2011 : 94 500 \$) en dons. Aucun honoraire de gestion n'a été chargé à la Fondation au cours de l'année (2011 : 40 560 \$). La Fondation a chargé au Musée des honoraires de gestion pour un montant de 20 000 \$ (2011 : 0 \$). Le poste « Locations d'espace » inclut un montant de 36 000 \$ (2011 : 36 000 \$) pour le loyer de la Boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes » inclut un montant de 17 340 \$ (2011 : 9 136 \$) pour la vente de biens à la Boutique. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 779 426 \$ au 31 mars 2012 (2011 : 1 313 129 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 108 029 \$ (2011 : 135 581 \$) dont un montant de 131 079 \$ (2011 : 135 581 \$) inclus au poste « Créances » et un montant de 23 050 \$ (2011 : 0 \$) inclus au poste « Fournisseurs et frais courus ».

7. COMMANDITES ET AUTRES DONS

	2012	2011
Dons en argent	219 201 \$	125 173 \$
Commandites monétaires	412 035	45 310
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	360 831	301 569
	992 067 \$	472 052 \$

Le Musée reçoit des dons et des commandites sous forme de services de publicité gratuits. Des charges correspondant à la somme de ces dons et commandites sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats.

8. REVENUS DE PLACEMENTS

	2012	2011
Revenus tirés de ressources non affectées	66 970 \$	56 452 \$
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	91 346	76 394
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	22 321	12 523
Virement des revenus de placements reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	10 000	27 000
Virement des revenus de placements reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	150 000	94 500
Revenus reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(91 346)	(76 394)
Revenus reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	(22 321)	(12 523)
	226 970 \$	177 952 \$

9. COLLECTIONS

La Collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 722 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la Collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date-charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa Collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le Musée a acquis 80 œuvres et archives (2011 : 64) : 13 étant des achats (2011 : 7) pour un montant de 480 703 \$ (2011 : 364 199 \$) et 67 provenant de dons (2011 : 57) pour un montant de 1 882 500 \$ (2011 : 523 752 \$).

10. FONDS DES OPÉRATIONS – AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placements afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

Notes complémentaires (suite)

11. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Un montant de 82 516 \$ (2011 : 159 658 \$) représentant la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 \$ (note 2) a été transféré au Fonds des opérations afin de financer les activités du Musée.

Un montant de 125 000 \$ a été transféré du Fonds des expositions au Fonds des opérations (note 2) afin de financer l'exposition *La Triennale québécoise*. En 2011, 25 000 \$ avait été transférés du Fonds des opérations au Fonds des expositions afin d'alimenter ce fonds.

12. PLACEMENTS

	2012			2011
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
Placements temporaires				
Obligations, fonds de marché monétaire et certificats de placements garantis échéant entre avril 2012 et mars 2013, intérêts de 4,45 % à 4,55 % (2011 : de 0,94 % à 5,20 %), valeur nominale de 229 362 \$				
	40 320 \$	189 998 \$	230 318	378 649 \$
Placements à long terme				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 1,43 % à 7,10 % (2011 : de 2,75 % à 6,14 %), valeur nominale de 1 603 917 \$				
	1 392 053 \$	383 827 \$	1 775 880 \$	1 394 848 \$
6 et 10 ans, intérêts de 3,25 % à 9,98 % (2011 : de 3,50 % à 7,10 %), valeur nominale de 280 000 \$				
	–	305 192	305 192	464 973
11 ans et plus, intérêts de 4,00 % à 8,20 % (2011 : de 3,25 % à 8,20 %), valeur nominale de 321 000 \$				
	–	384 844	384 844	332 728
	1 392 053	1 073 863	2 465 916	2 195 549
Titres négociables				
	–	1 493 675	1 493 675	1 432 745
	1 392 053 \$	2 567 538 \$	3 959 591 \$	3 625 294 \$

Au 31 mars 2012, les placements à long terme dans les titres négociables incluent 1 039 945 \$ É.-U. (1 039 009 \$ CAN) ((2011 : 993 993 \$ É.-U. (965 962 \$ CAN)) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2012, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, s'élèvent à 1 023 800 \$ (2011 : 1 082 454 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placement nets cumulés en date du 31 mars 2012, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 21 326 \$ (2011 : 9 005 \$) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	633 404 \$	- \$	162 \$
Système informatique	559 161	487 203	71 958	78 625
Aménagement du Musée	3 841 483	3 741 694	99 789	116 045
Équipement du Musée	699 478	527 950	171 528	199 354
Équipement audiovisuel	463 762	419 791	43 971	22 648
Équipement de la Boutique	37 200	37 200	-	-
Équipement du restaurant	292 153	215 704	76 449	66 934
Jardin de sculptures	483 281	482 193	1 088	1 631
	7 009 922 \$	6 545 139 \$	464 783 \$	485 399 \$

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS – MARGES DE CRÉDIT, AVANCES BANCAIRES

Les marges de crédit remboursables à demande auprès d'une institution financière portent intérêt au taux de base canadien de l'institution financière majoré de 0,30 % (3,30 % au 31 mars 2012) (2011 : aucune marge de crédit).

Au 31 mars 2012, il n'y avait aucune avance bancaire (2011 : les emprunts à demande portaient intérêt au taux de base canadien de l'institution financière, soit 3,00 %).

Le Musée est autorisé par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 novembre 2012, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 1 893 447 \$.

15. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

Le Musée dispose d'une marge de crédit d'exploitation autorisée d'un montant de 1 000 000 \$ renouvelable le 30 novembre 2012. Cette marge de crédit, remboursable à demande, porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale plus 0,30 % (taux de base canadien de la Banque Nationale en 2011). Aucun montant n'est utilisé aux 31 mars 2012 et 2011.

Notes complémentaires (suite)

16. DETTE À LONG TERME

	Fonds des immobilisations 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
4,771 %, remboursable par versements annuels en capital de 311 252 \$ et un versement final de 2 178 763 \$, le 3 juin 2014	2 801 267 \$	3 021 662 \$
6,076 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 981 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2012	16 796	17 278
4,900 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020	214 536	242 585
4,379 %, remboursable par versements annuels en capital de 11 261 \$, échéant le 10 mai 2017	67 564	73 651
4,164 %, remboursé le 8 avril 2011	–	–
4,164 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 493 \$ et un versement final de 62 462 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	74 955	79 436
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échéant le 3 décembre 2018	86 143	94 213
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 22 296 \$, échéant le 3 décembre 2018	156 073	170 694
2,189 %, remboursable par versements annuels de capital de 19 916 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	119 497	121 268
	3 536 831 \$	3 820 787 \$
Moins : portion court terme	430 157	583 643
	3 106 674 \$	3 237 144 \$

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin. Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2013	497 342 \$
2014	463 331 \$
2015	2 268 380 \$
2016	89 616 \$
2017	89 616 \$

Fonds de la campagne de financement 2012		Total 2012		Total 2011	
Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
– \$	– \$	2 801 267 \$	3 021 662 \$	3 112 519 \$	3 365 383 \$
67 185	69 113	83 981	86 391	167 962	176 675
–	–	214 536	242 585	238 374	261 522
–	–	67 564	73 651	78 824	84 910
–	–	–	–	207 211	220 551
–	–	74 955	79 436	87 447	93 250
–	–	86 143	94 213	98 449	104 915
–	–	156 073	170 694	178 369	190 082
–	–	119 497	121 268	–	–
67 185 \$	69 113 \$	3 604 016 \$	3 889 900 \$	4 169 155 \$	4 497 288 \$
67 185	69 113	497 342	652 756	684 636	682 234
– \$	– \$	3 106 674 \$	3 237 144 \$	3 484 519 \$	3 815 054 \$

Notes complémentaires (suite)

17. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des opérations comprennent la fraction non amortie des apports reçus à l'égard de projets d'expositions spécifiques.

	2012	2011
Solde au début	250 000 \$	– \$
Subventions pour projets spécifiques	–	250 000
Virement des subventions reportées	(120 897)	–
Solde à la fin	129 103 \$	250 000 \$

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2012	2011
Solde au début	485 399 \$	539 903 \$
Subvention spécifique pour la dette à long terme	210 992	146 753
Virement des subventions reportées	(231 608)	(201 257)
Solde à la fin	464 783 \$	485 399 \$

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 248 124 \$ (2011 : 220 750 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les taux de cotisation pour le Musée au RREGOP et au RRPE ont été respectivement de 8,69 % et 11,54 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 et de 8,94 % et 12,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2012.

Provision pour congés de maladie

	2012	2011
Solde au début	699 358 \$	742 656 \$
Charge de l'exercice	175 096	93 117
Prestations versées au cours de l'exercice	(75 621)	(136 415)
Solde à la fin	798 833 \$	699 358 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	1,20 %	1,80 %
Taux d'actualisation	2,42 %	2,42 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11 ans	5 ans

19. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés. Le Musée gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. Le Musée gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits et charges en préparant annuellement des budgets équilibrés. Le Musée s'est conformé aux exigences de ces affectations externes.

20. ENGAGEMENTS

En vertu de contrats, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs reliés à des services de sécurité et d'entretien ménager pour une somme de 717 011 \$ (2011 : 707 836 \$). Ces paiements sont exigibles au cours du prochain exercice.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière au cours acheteur à la date du bilan.

La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur des subventions gouvernementales à recevoir ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des activités de placement. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances.

Le Musée détermine des limites par type de placement afin que ses portefeuilles soient largement diversifiés de façon à réduire le risque global.

Risque de taux d'intérêt

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt puisque les variations des taux d'intérêt sur le marché entraînent des fluctuations de la juste valeur de certains placements, des avances bancaires et de la dette à long terme. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, sa juste valeur fluctue donc en fonction des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, le remboursement du capital et des intérêts de cette dette est acquitté annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Risque de change

Le Musée est exposé au risque de change sur ses placements libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces placements fluctuent en raison des variations des taux de change. Aucun instrument financier n'est émis ou acquis afin de couvrir ce risque.

Politique de gestion des risques liés aux placements

La Direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Rapport de la direction

Les états financiers du Musée de la civilisation (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

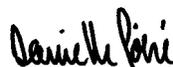
Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



MICHEL CÔTÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL



DANIELLE POIRÉ
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION

Québec, le 20 juin 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée de la civilisation, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

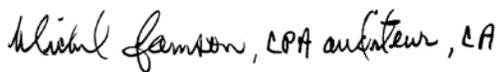
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PAR INTÉRIM,



MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2012

Résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012				2011	
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	19 670 800	—	—	—	19 670 800	19 993 861
Autres (note 5)	4 171 741	—	2 791 725	943 282	7 906 748	5 238 156
Autres subventions pour projets spécifiques	249 260	—	—	—	249 260	157 140
Commandites financières (note 6)	1 036 248	—	—	—	1 036 248	615 845
Contributions - Fondation du Musée de la civilisation (note 15)	407 250	—	—	—	407 250	79 750
Billetterie	1 898 367	—	—	—	1 898 367	996 464
Abonnements	28 914	—	—	—	28 914	—
Boutiques	303 637	—	—	—	303 637	358 636
Location d'expositions	—	—	—	—	—	56 889
Concessions et autres locations	702 739	—	—	—	702 739	693 410
Ventes de produits et services	464 862	—	—	—	464 862	501 507
Intérêts sur l'encaisse	96 719	—	—	—	96 719	69 089
Autres	220 129	—	—	—	220 129	105 096
	29 250 666	—	2 791 725	943 282	32 985 673	28 865 843
Commandites en échange de biens et services reçus	666 153	—	—	—	666 153	1 248 540
	29 916 819	—	2 791 725	943 282	33 651 826	30 114 383
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	12 785 699	—	317 751	37 585	13 141 035	13 029 570
Services professionnels	4 728 041	—	11 183	139 893	4 879 117	4 316 085
Locations	93 435	—	—	784	94 219	871 389
Transport et communications	2 126 941	—	371	57 576	2 184 888	1 279 555
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 276 928	—	18 112	22	1 295 062	1 415 329
Entretien et réparations	1 205 118	—	248 123	—	1 453 241	1 439 852
Charges administratives	277 182	—	—	4 131	281 313	242 866
Taxes municipales et scolaires	2 826 293	—	—	—	2 826 293	2 778 441
Acquisitions de collections	395 503	—	—	—	395 503	36 026
	25 715 140	—	595 540	239 991	26 550 671	25 409 113
Intérêts sur la dette à long terme	338 718	—	620 985	147 172	1 106 875	1 169 245
Amortissement des immobilisations corporelles	2 586 863	—	1 569 432	556 119	4 712 414	3 074 337
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles (note 10)	1 014 523	—	5 768	—	1 020 291	2 190
	3 940 104	—	2 196 185	703 291	6 839 580	4 245 772
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	618 284	—	—	—	618 284	1 196 452
Fournitures et approvisionnements	47 869	—	—	—	47 869	52 088
	666 153	—	—	—	666 153	1 248 540
	30 321 397	—	2 791 725	943 282	34 056 404	30 903 425
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(404 578)	—	—	—	(404 578)	(789 042)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution des soldes de fonds

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012				2011
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	2 815 613	695 000	—	—	3 510 613
Insuffisance des produits sur les charges	(404 578)	—	—	—	(404 578)
	2 411 035	695 000	—	—	3 106 035
Virements interfonds	346 000	(346 000)	—	—	—
SOLDES DE FONDS À LA FIN (note 7)	2 757 035	349 000	—	—	3 106 035

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

AU 31 MARS 2012

	2012					2011
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total \$
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse (note 8)	768 378	—	176 384	44 192	988 954	4 740 424
Placement temporaire (note 17)	3 500 000	—	—	—	3 500 000	—
Créances	706 702	—	168 589	2 914	878 205	543 075
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	753 480	—	2 251 494	623 162	3 628 136	3 956 673
Stocks - boutiques	37 516	—	—	—	37 516	94 668
Frais payés d'avance	973 412	—	—	—	973 412	695 073
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	389 700	349 000	87 428	136 561	—	—
	7 129 188	349 000	2 683 895	806 829	10 006 223	10 029 913
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	5 570 784	—	18 518 141	6 164 726	30 253 651	27 252 902
Immobilisations corporelles (note 10)	24 086 568	—	6 618 216	4 289 585	34 994 369	35 340 713
	36 786 540	349 000	27 820 252	11 261 140	75 254 243	72 623 528
PASSIF						
À COURT TERME						
Emprunts bancaires (note 11)	—	—	6 895 505	2 038 220	8 933 725	4 030 515
Charges à payer et frais courus	1 880 904	—	245 856	1 552 417	3 679 177	1 737 512
Intérêts courus	158 605	—	202 455	52 294	413 354	418 580
Provision pour vacances (note 12)	1 162 133	—	—	—	1 162 133	1 060 995
Apports reportés (note 13)	168 561	—	—	—	168 561	608 220
Revenus reportés	260 497	—	—	—	260 497	265 387
Versements sur la dette à long terme (note 14)	594 875	—	2 049 039	570 868	3 214 782	3 214 782
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	747 002	—	120 172	95 515	—	—
	4 972 577	—	9 513 027	4 309 314	17 832 229	11 335 991
À LONG TERME						
Provision pour congés de maladie (note 12)	2 030 075	—	—	—	2 030 075	2 006 042
Apports reportés (note 13)	21 441 433	—	6 617 825	4 291 423	32 350 681	32 642 490
Dette à long terme (note 14)	5 585 420	—	11 689 400	2 660 403	19 935 223	23 128 392
	34 029 505	—	27 820 252	11 261 140	72 148 208	69 112 915
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	2 756 339	—	—	—	2 756 339	2 810 875
Affectations d'origine interne (note 7)	—	349 000	—	—	349 000	695 000
Non grevés d'affectations	696	—	—	—	696	4 738
	2 757 035	349 000	—	—	3 106 035	3 510 613
	36 786 540	349 000	27 820 252	11 261 140	75 254 243	72 623 528

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARGARET F. DELISLE



PASCAL MOFFET

Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(404 578)	(789 042)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des coûts de transactions	21 613	21 891
Amortissement des immobilisations corporelles	4 712 414	3 074 337
Virement des apports reportés	(5 650 196)	(2 944 959)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	1 020 291	2 190
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	44 973	35 512
	<u>(255 483)</u>	<u>(600 071)</u>
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(335 130)	319 781
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	328 537	2 377 282
Stocks - boutiques	57 152	85 897
Frais payés d'avance	(278 339)	224 950
Charges à payer et frais courus (note 17)	268 077	(37 052)
Intérêts courus	(5 226)	(84 290)
Provision pour vacances	101 138	71 255
Apports reportés	(439 659)	57 692
Revenus reportés	(4 890)	137 906
Provision pour congés de maladie	24 033	(9 136)
	<u>(284 307)</u>	<u>3 144 285</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(539 790)</u>	<u>2 544 214</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 17)	<u>(3 712 773)</u>	<u>(2 159 654)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	4 858 237	2 908 387
Remboursement d'emprunts bancaires	—	(3 630 800)
Subventions reçues du gouvernement du Québec	3 193 169	668 468
Apports reportés	(835 531)	(882 198)
Nouvelle dette à long terme	—	3 631 551
Remboursement de la dette à long terme	<u>(3 214 782)</u>	<u>(2 870 338)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 001 093</u>	<u>(174 930)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(251 470)	209 630
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 740 424	4 530 794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 17)	4 488 954	4 740 424

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2012

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de

notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ doit obligatoirement être affecté à la réserve pour les expositions du fonds des réserves tant que celle-ci n'a pas encore atteint l'objectif fixé de 600 000 \$. Toutefois, si la réserve pour les expositions a déjà atteint l'objectif de 600 000 \$, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie ainsi que tous soldes de fonds non grevés d'affectations, à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection, à une autre réserve ou de le laisser dans le fonds d'exploitation.

Le **Fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe, au 31 mars 2012, les réserves qui se trouvaient aux états financiers du 31 mars 2011, à l'exception du fait que la réserve pour les expositions a été diminuée d'une somme de 146 000 \$ au 31 mars 2012, afin d'équilibrer le budget de réalisations d'expositions temporaires de l'exercice, et que la réserve pour l'acquisition d'objets de collection a été diminuée de 200 000 \$ pour financer l'acquisition de collections.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret d'auto assurance du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* intitulé « Instruments financiers-informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers-informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers-présentation ».

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Classification et évaluation ultérieure

L'encaisse, les placements temporaires et le découvert bancaire sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats, à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés avec la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les intérêts sur la dette à long terme aux résultats.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2007 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Constataion des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constataion des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks - boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	10 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Musée consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

4. MODIFICATION FUTURE DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié la préface des normes comptables canadiennes pour le secteur public dans le but d'enjoindre aux organismes sans but lucratif du secteur public de se conformer soit au *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au *Manuel de comptabilité*

de l'ICCA pour le secteur public sans ces chapitres, et ce, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2012. En date du 31 mars 2012, le Musée n'a pas encore fait le choix de son référentiel comptable. Le Musée évalue actuellement les incidences futures du choix de son référentiel comptable sur la comptabilisation, l'évaluation ainsi que sur les informations à fournir dans les états financiers.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Projets spécifiques	314 146	241 754
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	338 718	369 519
Virement des apports reportés*	3 518 877	1 246 057
	4 171 741	1 857 330
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	620 985	636 407
Virement des apports reportés*	1 575 200	1 223 503
Charges non capitalisées	595 540	805 065
	2 791 725	2 664 975
Fonds des projets spéciaux		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	147 172	163 319
Virement des apports reportés*	556 119	475 399
Charges non capitalisées	239 991	77 133
	943 282	715 851
	7 906 748	5 238 156

* Le virement des apports reportés se fait au même rythme que les immobilisations corporelles.

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	614 176	497 091
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	422 072	118 754
	1 036 248	615 845

7. SOLDES DE FONDS À LA FIN

	2012	2011
	\$	\$
Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :		
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
Réserve pour les expositions	324 000	470 000
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	—	200 000
	349 000	695 000

8. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente aux 31 mars 2012 et 2011 un taux de 1,25 %.

9. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	158 605	173 216
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	594 875	594 875
Autres subventions à recevoir	—	245 061
	753 480	1 013 152
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	202 455	185 184
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	2 049 039	2 049 039
Autres subventions à recevoir	—	78 250
	2 251 494	2 312 473
Fonds des projets spéciaux		
Intérêts courus sur la dette à long terme	52 294	60 180
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	570 868	570 868
	623 162	631 048
	3 628 136	3 956 673

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	6 753 416	7 502 866
Amortissement des coûts de transactions	7 118	7 118
Subventions de capital sur la dette à long terme	(594 875)	(756 568)
Solde des subventions à recevoir à la fin	6 165 659	6 753 416
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	(594 875)	(594 875)
Solde des subventions à recevoir à long terme	5 570 784	6 158 541
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	18 619 440	18 001 308
Subventions - Immobilisations et maintien des actifs	3 986 503	2 250 730
Amortissement des coûts de transactions	10 276	10 555
Subventions de capital sur la dette à long terme	(2 049 039)	(1 643 153)
Solde des subventions à recevoir à la fin	20 567 180	18 619 440
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	(2 049 039)	(2 049 039)
Solde des subventions à recevoir à long terme	18 518 141	16 570 401
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	5 094 828	5 190 407
Subventions – toitures et maçonnerie	420 440	274 859
Subventions – maçonnerie extérieure	1 546 983	4 650
Subventions – système de sécurité	—	14 179
Subventions – appel à la migration	—	6 155
Subventions – espace autochtone	239 992	70 977
Amortissement des coûts de transactions	4 219	4 218
Subventions de capital sur la dette à long terme	(570 868)	(470 617)
Solde des subventions à recevoir à la fin	6 735 594	5 094 828
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 14)	(570 868)	(570 868)
Solde des subventions à recevoir à long terme	6 164 726	4 523 960
	30 253 651	27 252 902

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations globales du Musée	2012		2011	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	49 952 857	26 168 492	23 784 365	25 834 806
Ajouts et aménagements des bâtisses	20 541 044	13 791 664	6 749 380	5 733 711
Améliorations locatives	5 137 350	4 502 722	634 628	391 926
Mobilier et équipement	1 642 293	1 426 650	215 643	100 292
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 567 157	2 325 138	242 019	129 746
Équipement d'éclairage et de sonorisation	486 926	431 021	55 905	59 906
Équipement d'activités commerciales	120 747	79 705	41 042	17 919
Équipement informatique et audiovisuel	4 183 468	3 392 803	790 665	591 685
	87 112 564	52 118 195	34 994 369	35 340 713

Valeur nette par fonds	2012			Total \$
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	21 384 975	891 082	1 508 308	23 784 365
Ajouts et aménagements des bâtisses	115 058	3 853 045	2 781 277	6 749 380
Améliorations locatives	—	634 628	—	634 628
Mobilier et équipement	52 190	163 453	—	215 643
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	16 028	225 991	—	242 019
Équipement d'éclairage et de sonorisation	—	55 905	—	55 905
Équipement d'activités commerciales	4 193	36 849	—	41 042
Équipement informatique et audiovisuel	33 402	757 263	—	790 665
	24 086 568	6 618 216	4 289 585	34 994 369

Au cours de l'exercice, des travaux importants de réfection de l'enveloppe extérieure du Musée ont été entrepris, notamment au niveau de la maçonnerie. La radiation des travaux de maçonnerie d'origine, dont la durée de vie utile avait été estimée à 40 ans initialement, a entraîné une perte sur radiation d'immobilisations de 1 014 523 \$ qui est inscrite aux charges de l'exercice. De plus, toujours dans le cadre de ce projet, la durée de vie utile des verrières et toiture-terrasse estimée initialement à 40 ans a été revue, et a résulté en une charge d'amortissement accéléré de 1 230 348 \$. Les apports reportés correspondants ont été virés aux résultats de l'exercice.

11. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux aux 31 mars 2012 et 2011 est de 3,00 % l'an.

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 \$. Aux 31 mars 2012 et 2011, aucun emprunt temporaire n'a cours.

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 11 741 654 \$ (2011 : 7 699 836 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 11 625 400 \$ (2011 : 7 623 600 \$). Au 31 mars 2012, le solde des emprunts temporaires est de 6 895 505 \$ (2011 : 2 750 830 \$).

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 12 488 186 \$ (2011 : 12 488 187 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 12 364 541 \$ (2011 : 12 364 541 \$). Au 31 mars 2012, le solde des emprunts temporaires est de 2 038 220 \$ (2011 : 1 279 685 \$).

Le 30 mai 2012, le gouvernement du Québec, par le biais d'un décret, est venu majorer le régime d'emprunt en vigueur d'une somme de 28 053 401 \$, faisant ainsi passer de 12 488 186 \$ à 40 541 587 \$, le montant maximum auquel le Musée est autorisé à emprunter.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est passé de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est passé de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 670 893 \$ (2011 : 611 092 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

	2012		2011	
	Vacances \$	Congés de maladie \$	Vacances \$	Congés de maladie \$
Provisions pour les vacances et les congés de maladie				
Solde au début	1 060 995	2 006 042	989 740	2 015 178
Charge de l'exercice*	966 730	431 887	890 226	385 487
Prestations versées au cours de l'exercice	(865 592)	(407 854)	(818 971)	(394 623)
Solde à la fin	1 162 133	2 030 075	1 060 995	2 006 042

* La charge totale de l'exercice est de 1 398 617 \$ en 2012 (2011 : 1 275 713 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent

également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2012	2011
Taux d'indexation	2,20 %	1,56 %
Taux d'actualisation	4,10 %	4,10 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans	11 ans

13. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	608 220	550 528
Apports constatés au cours de l'exercice	(574 320)	(308 932)
Montant reçu pour les exercices subséquents	134 661	366 624
Solde à la fin	168 561	608 220
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	110 381	355 246
Autres apports reportés	58 180	252 974
	168 561	608 220

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Solde au début	24 960 310	26 206 367
Virement des apports reportés	(3 518 877)	(1 246 057)
Solde à la fin	21 441 433	24 960 310
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	4 802 062	4 579 900
Subventions maintien des actifs	3 986 503	2 250 730
Virement des apports reportés	(1 575 200)	(1 223 503)
Charges non capitalisées	(595 540)	(805 065)
Solde à la fin	6 617 825	4 802 062
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	2 880 118	3 061 830
Subvention projets spéciaux	2 207 415	370 820
Virement des apports reportés	(556 119)	(475 399)
Charges non capitalisées	(239 991)	(77 133)
Solde à la fin	4 291 423	2 880 118
	32 350 681	32 642 490

14. DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés nets des coûts de transactions 79 395 \$ (2011 : 101 008 \$).

	Taux effectif %	2012 \$	2011 \$
Fonds d'exploitation			
a) 5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	5,263	6 093 831	6 595 127
b) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 86 462 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735	86 464	172 926
		6 180 295	6 768 053
Versements échéant au cours du prochain exercice		(594 875)	(594 875)
		5 585 420	6 173 178
Fonds de maintien des actifs			
a) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020.	5,064	2 862 839	3 180 932
b) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échéant le 10 mai 2017	4,540	501 951	585 609
c) 4,557 % remboursable par versements annuels en capital de 103 337 \$, échéant le 10 mai 2013	4,685	620 019	723 356
d) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 79 906 \$, échéant le 10 mai 2012	4,735	79 907	159 813
e) 4,598 % remboursable par versements annuels en capital de 308 121 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,718	2 458 803	2 763 841
f) 4,164 % remboursable par versements annuels en capital de 105 467 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,313	632 805	738 272
g) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	740 465	846 245
h) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	808 420	923 908
i) 2,579 % remboursable par versements annuels en capital de 507 167 \$, échéant le 15 juillet 2015	2,760	2 019 538	2 524 423
j) 4,235 % remboursable par versements semestriels en capital de 159 728 \$, échéant le 10 mai 2021	4,393	3 013 692	3 330 800
		13 738 439	15 777 199
Versements échéant au cours du prochain exercice		(2 049 039)	(2 049 039)
		11 689 400	13 728 160
Fonds des projets spéciaux			
a) 4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 250 778 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2013	4,341	1 502 160	1 750 431
b) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	1 528 610	1 746 739
c) 2,039 % remboursable par versements annuels en capital de 100 251 \$, échéant le 30 septembre 2013	2,180	200 501	300 752
		3 231 271	3 797 922
Versements échéant au cours du prochain exercice		(570 868)	(570 868)
		2 660 403	3 227 054
		19 935 223	23 128 392

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement ou semestriellement, et les intérêts semestriellement, à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2013	3 214 782 \$
2014	11 819 588 \$
2015	1 672 047 \$
2016	1 672 046 \$
2017	1 164 880 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 146 574 \$ au 31 mars 2012 (2011 : 1 267 782 \$). De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Aucun montant n'est perçu pour ces services.

En 2012, les contributions de la Fondation de 407 250 \$ (2011 : 79 750 \$) inscrites aux résultats de l'exercice incluent la somme de 85 250 \$ qui était comptabilisée dans les apports reportés au 31 mars 2011. Il n'y a pas d'apports reportés de la Fondation au 31 mars 2012.

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyers s'élèvent à 195 904 \$ au 31 mars 2012 (2011 : 181 312 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	Gouvernement du Québec \$	Entité sous contrôle commun \$	Entité sous influence notable \$	2012 Total \$	2011 Total \$
Produits					
Concessions et autres locations	20 510	35 549	—	56 059	61 780
Ventes de produits et services	52 976	39 890	—	92 866	86 997
Autres	996	30 048	—	31 044	39 547
Charges					
Traitements et avantages sociaux	—	10 195	—	10 195	2 485
Services professionnels	121 208	11 325	—	132 533	131 131
Loyers	—	8 297	—	8 297	7 408
Transport et communications	—	159 636	1 174	160 810	151 778
Fournitures, approvisionnements et énergie	653	961	585 411	587 025	561 429
Entretien et réparations	—	—	—	—	30 565
Charges administratives	703	2 351	364	3 418	2 649
Taxes municipales et scolaires	—	622 683	—	622 683	645 566
Intérêts sur la dette à long terme	—	1 106 875	—	1 106 875	1 169 245
Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :					
Actif					
Créances	—	108 703	50 000	158 703	118 672
Frais payés d'avance	—	33 583	—	33 583	33 774
Passif					
Charges à payer et frais courus	20 454	1 719 115	44 844	1 784 413	243 234
Intérêts courus	413 353	—	—	413 353	418 580
Revenus reportés	—	4 050	90 000	94 050	60 000

16. COLLECTION

La collection du Musée compte 234 980 (2011 : 232 306) artefacts et œuvres d'art, de nombreux documents d'archives et environ 180 000 livres rares. Outre les pièces de la collection nationale cédées au Musée lors de sa création en 1984, celle-ci comprend les acquisitions depuis cette date ainsi que la collection et les archives des prêtres du Séminaire de Québec.

Le Musée émet des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	5 629 359	5 357 511
Reçus émis	812 214	271 848
Solde à la fin	6 441 573	5 629 359

17. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Encaisse	988 954	4 740 424
Placement temporaire, 1,49 %, échéant le 21 avril 2012	3 500 000	—
	4 488 954	4 740 424

Intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec	1 090 489	1 226 268
---	-----------	-----------

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des crédateurs	1 739 069	65 481
Subventions à recevoir comptabilisées à titre d'apports reportés	6 193 918	2 621 550

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Juste valeur

Dettes à long terme

Au 31 mars 2012, la juste valeur de la dette à long terme de 23 150 005 \$ (2011 : 26 343 174 \$) s'établissait à 25 177 023 \$ (2011 : 28 363 835 \$), compte tenu de l'actualisation aux taux de 1,0107 % à 1,9750 % des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux l'est également compte tenu que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier prévu.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public.

19. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par divers contrats échéant jusqu'en mars 2017 à verser une somme de 14 543 467 \$, qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques pour un montant de 13 385 422 \$ et les expositions et activités en préparation pour une somme de 1 158 045 \$. Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2013	3 808 131 \$
2014	9 181 955 \$
2015	932 964 \$
2016	553 591 \$
2017	66 826 \$

20. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs du Musée sont les suivants :

- Utiliser à bon escient les sommes reçues en subventions et commandites afin de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, par le biais d'acquisitions, d'expositions et d'autres activités d'animation, ainsi que les subventions reçues pour le maintien en bon état des actifs;
- Atteindre l'équilibre budgétaire.

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction du Musée :

- Produit annuellement un budget équilibré;
- Produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que les faits saillants de la situation budgétaire;
- Révise périodiquement la programmation et la tarification.

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés totalisant 37 806 529 \$.

Le Musée s'est conformé aux exigences de ses apports affectés.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
RAPPORT DE LA DIRECTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale,



Line Ouellet

Le directeur de l'administration,



Jean-François Fusey, CPA, CA

Québec, le 20 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée national des beaux-arts du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

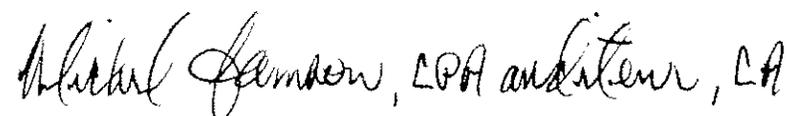
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec, par intérim



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 20 juin 2012

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	11 540 303	-	-	2 574 366	-	14 114 669	14 587 282
Subventions du gouvernement du Canada (note 6)	270 000	-	-	11 878	-	281 878	291 430
Billetterie et vestiaire	894 059	-	-	-	-	894 059	1 145 550
Stationnement	723	275 313	-	-	-	276 036	288 957
Boutique et publications	-	438 146	-	-	-	438 146	516 157
Redevances – services alimentaires	-	145 778	-	-	-	145 778	145 140
Location d'espaces et services connexes	975	254 880	-	-	-	255 855	240 947
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	336 530	-	-	-	-	336 530	486 065
Activités éducatives et culturelles	197 894	-	-	-	-	197 894	246 707
Commandites	282 978	-	-	-	-	282 978	522 754
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	5 923	-	-	59 071	-	64 994	12 925
Dons d'œuvres d'art (note 9)	9 584 455	-	-	-	-	9 584 455	1 661 925
Autres contributions et partenariats	104 442	-	-	-	-	104 442	155 496
Revenus de placements (note 10)	166 288	10 326	14 752	-	-	191 366	141 768
Autres	68 473	-	-	-	-	88 473	40 259
	23 453 043	1 124 443	14 752	2 645 315	-	27 237 553	20 483 362
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	7 808 285	356 366	-	-	-	8 164 651	7 989 407
Énergie, taxes et assurances	1 972 314	-	-	-	-	1 972 314	1 936 336
Services professionnels, administratifs et autres	1 441 766	85 241	-	81 528	-	1 608 535	1 628 732
Entretien, réparations et aménagement	1 027 853	1 463	-	197 335	-	1 226 651	1 199 570
Transport et communications	1 394 653	4 650	-	-	-	1 399 303	1 666 374
Fournitures et approvisionnements	366 778	181 223	-	-	-	548 001	611 573
Location de locaux	251 095	-	-	-	-	251 095	227 549
Acquisition d'œuvres d'art (note 9)	9 961 165	-	-	-	-	9 961 165	2 123 095
Location d'expositions	164 032	-	-	-	-	164 032	330 234
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	779 335	-	779 335	906 089
Autres intérêts et frais financiers	535	-	-	30 375	-	30 910	17 998
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 565 587	-	1 565 587	1 559 726
	24 388 476	628 943	-	2 654 160	-	27 671 579	20 196 683
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(935 433)	495 500	14 752	(8 845)	-	(434 026)	286 679

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	806 656	400 000	1 330 629	5 271 681	1 043 716	8 852 682	8 566 003
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(935 433)	495 500	14 752	(8 845)	-	(434 026)	286 679
Apport affecté à une immobilisation corporelle non amortissable	-	-	-	1 523 127	-	1 523 127	-
Virements interfonds (note 11)	495 500	(495 500)	-	-	-	-	-
	366 723	400 000	1 345 381	6 785 963	1 043 716	9 941 783	8 852 682
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début	98 294	-	-	-	65 488	163 782	21 481
Variation nette des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	32 684	-	-	-	9 209	41 893	142 301
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin (note 12)	130 978	-	-	-	74 697	205 675	163 782
SOLDES DE FONDS À LA FIN	497 701	400 000	1 345 381	6 785 963	1 118 413	10 147 458	9 016 464

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse, 1,1% (1,1% en 2011)	-	944 043	1 344 125	2 324	-	2 290 492	2 230 830
Placements temporaires (note 12)	138 968	-	-	-	76 482	215 430	442 245
Créances et intérêts courus (note 13)	508 304	882	1 256	-	-	510 442	482 083
Contribution et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêts	27 453	-	-	1 100 000	-	1 127 453	36 472
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 639 513	-	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec (note 14)	-	-	-	2 618 103	-	2 618 103	2 573 790
Gouvernement du Canada	7 948	-	-	5 073 751	-	5 081 699	22 948
Stocks	-	309 631	-	-	-	309 631	324 872
Frais payés d'avance	455 996	-	-	-	-	455 996	442 894
	2 778 182	1 254 556	1 345 381	8 794 178	76 482	12 609 246	6 556 134
PLACEMENTS À LONG TERME (note 12)	2 776 847	-	-	-	1 534 532	4 311 379	4 009 331
SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 14)	-	-	-	19 292 211	-	19 292 211	19 053 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 15)	-	-	-	35 201 935	-	35 201 935	28 771 885
	5 555 029	1 254 556	1 345 381	63 288 324	1 610 994	71 414 771	58 390 795

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Claude Côté



Sylvain Langis

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)

AU 31 MARS 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Découvert bancaire	491 370	-	-	-	-	491 370	167 991
Emprunts bancaires (note 16)	-	-	-	13 945 500	-	13 945 500	5 083 500
Charges à payer et frais courus (note 17)	1 739 213	8 403	-	-	-	1 747 616	2 955 883
Provision pour vacances (note 23)	667 829	-	-	-	-	667 829	688 195
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	846 153	-	300 779	492 581	-	-
Intérêts courus	535	-	-	332 584	-	333 099	382 584
Dépôts de clients et produits reportés	427 367	-	-	-	-	427 367	603 183
Apports reportés (note 18)	178 958	-	-	-	-	178 958	132 497
Versements sur la dette à long terme (note 19)	-	-	-	2 266 683	-	2 266 683	2 183 390
	3 505 272	854 556	-	16 845 528	492 581	20 058 422	12 197 223
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 23)	923 055	-	-	-	-	923 055	865 518
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS	629 001	-	-	-	-	629 001	535 639
APPORTS REPORTÉS (note 18)	-	-	-	27 864 496	-	27 864 496	22 549 859
DETTE À LONG TERME (note 19)	-	-	-	11 792 339	-	11 792 339	13 226 092
	5 057 328	854 556	-	56 502 361	492 581	61 267 313	49 374 331
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations	-	-	-	6 785 963	-	6 785 963	5 271 681
Affectations d'origine interne	-	400 000	1 345 381	-	1 118 413	2 863 794	2 839 833
Non grevés d'affectations	497 701	-	-	-	-	497 701	904 950
	497 701	400 000	1 345 381	6 785 963	1 118 413	10 147 458	9 016 464
	5 555 029	1 254 556	1 345 381	63 288 324	1 610 994	71 414 771	58 390 795

ENGAGEMENTS (note 25)**ÉVENTUALITÉS** (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	2012 Total	2011 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(935 433)	495 500	14 752	(8 845)	-	(434 026)	286 679
Éléments sans incidence sur les liquidités						-	
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 565 587	-	1 565 587	1 559 726
Virement des apports reportés – long terme	-	-	-	(1 556 742)	-	(1 556 742)	(1 550 881)
	(935 433)	495 500	14 752	-	-	(425 181)	295 524
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation							
Créances et intérêts courus	8 148	(21)	(14)	-	-	8 113	54 468
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	(27 453)					(27 453)	(9 427)
Subventions à recevoir	15 000	-	-	(245 715)	-	(230 715)	656 599
Stocks	-	15 241	-	-	-	15 241	34 039
Frais payés d'avance	(13 102)	-	-	-	-	(13 102)	87 403
Charges à payer et frais courus	141 613	1 948	-	-	-	143 559	(751 743)
Provision pour vacances	(20 366)	-	-	-	-	(20 366)	(4 067)
Intérêts courus	535	-	-	(50 020)	-	(49 485)	(61 782)
Dépôts de clients et produits reportés	(175 816)	-	-	-	-	(175 816)	187 116
Apports reportés	46 461	-	-	-	-	46 461	(521 152)
Provision pour congés de maladie	57 537	-	-	-	-	57 537	(16 808)
Revenus de placements reportés	93 362	-	-	-	-	93 362	63 432
	125 919	17 166	(14)	(295 735)	-	(152 664)	(281 922)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(809 514)	512 666	14 738	(295 735)	-	(577 845)	13 602
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Acquisitions de placements	(961 337)	-	-	-	(612 927)	(1 574 264)	(682 043)
Produit de cession de placements	809 000	-	-	-	731 924	1 540 924	496 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-	-	(9 347 463)	-	(9 347 463)	(1 998 469)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(152 337)	-	-	(9 347 463)	118 997	(9 380 803)	(2 184 512)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires	-	-	-	9 689 100	-	9 689 100	3 185 800
Remboursement d'emprunts bancaires	-	-	-	(827 100)	-	(827 100)	-
Subventions reçues du gouvernement du Québec	-	-	-	2 163 390	-	2 163 390	2 512 221
Nouvelle dette à long terme	-	-	-	832 931	-	832 931	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	(2 183 390)	-	(2 163 390)	(2 547 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-	-	9 694 931	-	9 694 931	3 150 345
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(961 851)	512 666	14 738	51 733	118 997	(263 717)	979 435
TRÉSORERIE, au début	(167 991)	898 334	1 329 387	3 109	-	2 062 839	1 083 404
Contributions interfonds	638 472	(466 957)	-	(52 518)	(118 997)	-	-
TRÉSORERIE, à la fin (note 21)	(491 370)	944 043	1 344 125	2 324	-	1 799 122	2 062 839

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables qui sont constatés en augmentation directe du solde de fonds. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions ou contributions à recevoir

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Plus spécifiquement, les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions ou contributions.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Apports reportés**

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien et sont virés aux produits selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils réfèrent.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Dépôts de clients et produits reportés

Les dépôts de clients et les produits reportés sont constitués de dépôts encaissés d'avance ou de montants facturés pour des services non rendus, conformément aux ententes contractuelles.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

Œuvres d'art

Le coût des œuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Instruments financiers

Le Musée a choisi de se prévaloir de la possibilité offerte aux organismes sans but lucratif d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés intitulé « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation » au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers - Informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers - Présentation ».

ÉVALUATION INITIALE

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les créances et intérêts courus sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus au poste « Revenus de placements ».

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les placements temporaires et à long terme sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente ». Ces actifs sont mesurés à leur juste valeur. Les pertes ou les gains latents afférents sont exclus des résultats nets et présentés dans les soldes de fonds jusqu'à ce que ces pertes ou gains soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier ne soit plus considérée comme temporaire. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou subit une perte de valeur durable, la perte ou le gain cumulé aux soldes de fonds est alors reclassé aux résultats au poste « Revenus de placements ».

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que les cours des principales Bourses.

La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours acheteurs à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

BAISSE DE VALEUR DURABLE DES ACTIFS FINANCIERS

Pour les actifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction et les prêts et créances, le Musée évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Advenant que ce montant soit inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée aux résultats.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Revenus de placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les pertes ou les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Stocks

Les stocks de la boutique sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse diminuée des découverts bancaires.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

4. MODIFICATION FUTURE DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié la Préface des Normes comptables canadiennes pour le secteur public dans le but d'enjoindre aux organismes sans but lucratif du secteur public de se conformer soit au Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public avec les chapitres SP 4200 à SP 4270, soit au Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public sans ces chapitres, et ce, à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2012. En date 31 mars 2012, le Musée n'a pas encore fait le choix de son référentiel comptable. Le Musée évalue actuellement les incidences futures du choix de son référentiel comptable sur la comptabilisation, l'évaluation ainsi que sur les informations à fournir dans les états financiers.

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

			2012	2011
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	11 521 340	-	11 521 340	11 679 040
Projets spécifiques*	18 963	-	18 963	-
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	-	809 710	809 710	918 571
Virement des apports reportés – long terme	-	1 556 742	1 556 742	1 550 881
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	-	207 914	207 914	438 790
	11 540 303	2 574 366	14 114 669	14 587 282

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

			2012	2011
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Patrimoine canadien	-	-	-	22 330
Conseil des Arts du Canada	270 000	-	270 000	269 100
Infrastructure Canada	-	11 878	11 878	-
	270 000	11 878	281 878	291 430

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

7. FONDS DES OPÉRATIONS - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$, soit la valeur comptable de l'actif cédé, qui était nulle, ajustée pour tenir compte de la juste valeur de la contrepartie reçue, soit 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2012	2011
	\$	\$
Produits		
Billetterie et vestiaire	15 813	23 494
Stationnement	723	-
Location d'espaces et services connexes	975	2 870
Commandites	182 978	269 422
	<u>200 489</u>	<u>295 786</u>
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	5 771	6 710
Transport et communications	194 718	289 076
	<u>200 489</u>	<u>295 786</u>

8. CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et soutenir l'œuvre du Musée national des beaux-arts du Québec, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisaient 1 408 497 \$ au 31 mars 2012 (54 096 \$ en 2011).

9. FONDS DES OPÉRATIONS - ŒUVRES D'ART

Les œuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'œuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées de 34 279 œuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Ces collections portent principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'œuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'œuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée de 1 774 œuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice, outre un legs majeur décrit ci-après, le Musée a acquis 254 œuvres (250 en 2011) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 2 923 518 \$ (2 123 095 \$ en 2011), soit 376 710 \$ par achat (461 170 \$ en 2011) et 2 546 808 \$ par don (1 661 925 \$ en 2011).

Le Musée a également acquis par legs un total de 1 630 œuvres d'une valeur de 7 037 647 \$. Ce don a été comptabilisé aux produits et aux charges du fonds des opérations pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

10. REVENUS DE PLACEMENTS

	2012	2011
	\$	\$
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transaction	39 029	27 393
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente – détenues à titre de dotations		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(8 841)	(280)
Gains matérialisés sur cession de placements	29 024	2 862
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	81 744	69 085
	101 927	71 667
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente – autres		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(13 882)	(455)
Gains matérialisés sur cession de placements	24 456	5 571
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	141 763	109 259
	152 337	114 375
Total des revenus de placements gagnés au cours de l'exercice	293 293	213 435
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(101 927)	(71 667)
Total des revenus de placements constatés à titre de produits	191 366	141 768

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 495 500 \$ (531 083 \$ en 2011), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Aux 31 mars 2012 et 2011, aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions.

12. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations

	2012		2011	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire	138 968	139 508	269 431	270 264
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations	1 892 755	1 813 730	1 554 193	1 523 473
Fonds d'actions	884 092	831 599	907 170	838 763
	2 776 847	2 645 329	2 461 363	2 362 236

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

12. PLACEMENTS (suite)

Fonds de dotation	2012		2011	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire	76 462	76 769	172 814	173 373
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations	1 046 253	1 002 372	978 978	959 632
Fonds d'actions	488 279	457 156	568 990	522 289
	1 534 532	1 459 528	1 547 968	1 481 921

Les pertes et les gains latents résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements et cumulés aux soldes de fonds se détaillent comme suit :

Fonds des opérations	2012	2011
	\$	\$
Pertes latentes	(1 709)	(8 968)
Gains latents	132 687	107 262
	130 978	98 294
Fonds de dotation		
	\$	\$
Pertes latentes	(307)	(2 802)
Gains latents	75 004	68 290
	74 697	65 488

13. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2012	2011
	\$	\$
Intérêts courus	2 217	2 315
Taxes à recevoir	308 062	209 426
Autres créances	200 163	270 342
	510 442	482 083

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS - SUBVENTIONS À RECEVOIR - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Intérêts à recevoir	351 420	390 400
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	2 266 683	2 183 390
	2 618 103	2 573 790

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	21 558 894	21 236 835
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 19)	(2 266 683)	(2 183 390)
	19 292 211	19 053 445

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains* **	6 633 377	-	6 633 377	6 050 138
Bâtiments*	45 438 094	27 917 909	17 520 185	17 349 601
Aménagements des bâtiments	4 047 911	3 172 964	874 947	831 548
Aménagements extérieurs	480 061	275 380	204 681	187 605
Matériel roulant	170 609	89 256	81 353	92 298
Équipement spécialisé	1 917 895	1 420 073	497 822	614 912
Mobilier et équipement de bureau	257 691	222 305	35 386	50 822
Équipement informatique et bureautique	1 011 157	752 075	259 082	187 434
Constructions en cours **	9 095 102	-	9 095 102	3 407 527
	69 051 897	33 849 962	35 201 935	28 771 885

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

** Le Musée a un projet d'agrandissement totalisant 90 000 000 \$, dont 5 423 127 \$ ont été constatés à titre de terrains et 8 852 090 \$ à titre de construction en cours. Lorsque le projet, qui s'échelonne de 2007 à 2014, sera complété, le solde constaté à titre de constructions en cours pourra être reclassé dans les bâtiments ou autres classes d'immobilisations corporelles applicables et amorti selon les durées de vie utile estimatives. Les gouvernements du Canada et du Québec ont confirmé leur appui au projet à hauteur de 33 700 000 \$ chacun.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 \$. Au 31 mars 2012, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts bancaires relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien pour un montant maximum*, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, de 28 184 515 \$ (25 113 711 \$ en 2011). Au 31 mars 2012, le solde des emprunts bancaires est de 13 945 500 \$ (5 083 500 \$ en 2011). Les emprunts bancaires portent intérêt au taux des acceptations bancaires et viennent à échéance le 30 avril 2012. Le taux au 31 mars 2012 était de 1,5% (1,501% au 31 mars 2011).

* Le 30 mai 2012, le gouvernement du Québec a autorisé une majoration du régime d'emprunt de 35 004 838 \$, portant le le montant maximum à 63 189 353 \$.

17. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2012	2011
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux à payer	774 088	540 475
Autres charges à payer et frais courus	973 528	2 415 408
	1 747 616	2 955 883

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	132 497	214 855
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(85 261)	(214 855)
Montant reçu pour les exercices subséquents	131 722	132 497
Solde à la fin	178 958	132 497
Fonds des immobilisations	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	22 549 859	21 779 928
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	7 150 242	2 759 602
Virement des apports reportés	(1 558 742)	(1 550 881)
Charges non capitalisées relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien	(278 863)	(438 790)
Solde à la fin	27 864 496	22 549 859
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	23 287 208	22 549 859
Gouvernement du Canada	3 733 783	-
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	843 505	-
	27 864 496	22 549 859

19. FONDS DES IMMOBILISATIONS - DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds des financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec:

	2012	2011
	\$	\$
6,261%, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017	8 583 508	10 014 093
4,652%, remboursable par versements annuels en capital de 176 913 \$, échéant en octobre 2014	530 739	707 652
4,911%, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020	2 207 964	2 453 293
4,692%, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 \$, échéant en mars 2016	328 042	407 553
4,164%, remboursable par versements annuels en capital de 165 528 \$, échéant en octobre 2013	993 166	1 158 694
4,087%, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échéant en décembre 2018	584 672	668 197
2,991%, remboursable par versements annuels en capital de 83 293 \$, échéant en janvier 2022	832 931	-
	14 059 022	15 409 482
Versements échéant en deçà d'un an	(2 266 683)	(2 183 390)
	11 792 339	13 226 092

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin (note 14).

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2013	2 266 683 \$
2014	2 928 793 \$
2015	2 101 155 \$
2016	1 924 242 \$
2017	1 842 732 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

20. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés.

Le Musée gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs et passifs afin de s'assurer qu'il exécute de manière efficace les fonctions spécifiées dans sa loi constitutive tout en se conformant aux exigences des apporteurs.

Le Musée a respecté les conditions auxquelles sont assujettis les apports reçus.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie se détaille comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Encaisse	2 290 492	2 230 830
Découvert bancaire	(491 370)	(167 991)
	1 799 122	2 062 839

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Gains nets latents survenus sur les placements	41 893	142 301
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	355 063	1 706 889
Augmentation des apports à recevoir relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien	8 394 505	2 759 606
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles amortissables et à leur maintien	(6 871 379)	(2 512 217)

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 967 621 \$ (1 015 318 \$ en 2011).

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	2012			2011		
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Billetterie et vestiaire	395	4 105	-	736	4 436	-
Stationnement	337	2 070	-	-	330	-
Boutique et publications	4 330	10 739	-	4 235	5 731	-
Location d'espaces et services connexes	24 510	44 059	-	20 790	27 845	-
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	136 218	74 857	-	151 005	80 114	50
Activités éducatives et culturelles	87	2 414	-	331	2 023	-
Commandites	-	25 000	-	-	-	8 333
Autres revenus	-	46	-	-	-	-

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2012			2011		
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges						
Traitements et avantages sociaux	304 250	-	-	297 469	-	-
Énergie, taxes et assurances	-	81 205	471 104	-	82 281	463 669
Services professionnels, administratifs et autres	22 719	6 373	642	21 632	4 806	-
Entretien, réparations et aménagement	-	931	-	-	1 482	-
Transport et communications	52	118 705	-	-	141 860	-
Fournitures et approvisionnements	580	8 495	-	640	12 413	-
Location de locaux	-	50 760	-	-	46 363	-

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

	2012			2011		
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Entités sous influence notable
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Créances et intérêts courus	429 641	19 455	8 333	96 507	17 630	-
Frais payés d'avance	-	21 532	-	-	21 322	-
Passif						
Charges à payer et frais courus	30 260	73 986	45 658	23 067	35 935	44 261
Dépôts de clients et produits reportés	101 778	48 352	-	143 927	84 583	-
Apports reportés – court terme	52 665	-	-	73 405	16 667	-

Le Musée est par ailleurs partie prenante à un accord contractuel intervenu entre la Fondation et un administrateur du Musée selon lequel cet administrateur, qui peut également agir par l'intermédiaire de deux personnes morales qui lui sont apparentées, s'est engagé à faire don à la Fondation de sommes d'argent devant notamment être affectées au projet d'agrandissement du Musée. Au 31 mars 2012, une somme exigible de 1 100 000 \$ découlant de cet accord a été comptabilisée à titre de contribution à recevoir de la Fondation.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 399 160 \$ (366 549 \$ en 2011) pour le fonds des opérations et à 13 121 \$ (11 704 \$ en 2011) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2012		2011	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	688 195	865 518	692 262	882 326
Charge de l'exercice	622 712	216 323	592 018	150 926
Prestations versées au cours de l'exercice	(643 078)	(158 786)	(596 085)	(167 734)
Solde à la fin	667 829	923 055	688 195	865 518

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

Taux d'indexation	1,25% à 3,25% (0,75% à 3,5% en 2011)
Taux d'actualisation	1,95% à 3,30% (3,2% à 4,10% en 2011)
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	4 à 23 ans (5 à 22 ans en 2011)

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, compte tenu que le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des actifs et passifs financiers

ACTIFS ET PASSIFS À COURT TERME

La juste valeur des instruments financiers à court terme, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur est décrite à la note 12, équivaut à leur valeur comptable, étant donné leur échéance rapprochée.

PLACEMENTS À LONG TERME

La juste valeur des placements à long terme est décrite à la note 12.

DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2012, la juste valeur des emprunts sur billet du Fonds de financement totalisant 14 059 022 \$ (15 409 482 \$ en 2011) s'établissait à 15 833 785 \$ (17 301 659 \$ en 2011), compte tenu de l'actualisation, aux taux de 1,2% à 2,13%, des flux de trésorerie au cours du marché pour des ententes de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de change

Le Musée est exposé au risque de change en raison de soldes libellés en devises qui se détaillent comme suit :

	2012		2011	
	En devises	En dollars canadiens	En devises	En dollars canadiens
Encaisse en dollars américains	4 553	4 549	80 087	77 829
Charges à payer et frais courus en livres	-	-	20 000	31 190
Charges à payer et frais courus en euros	20 556	27 385	16 275	22 355

Le Musée ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

24. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs (risque de marché lié aux taux d'intérêt fixes), de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt variables).

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Le risque auquel est exposé le Musée est minime, compte tenu que le Musée prévoit le remboursement à l'échéance.

Risque de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public.

25. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la capitale nationale.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 195 835 \$ (176 688 \$ en 2011). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2013	180 904 \$
2014	180 904 \$
2015	180 904 \$
2016	180 904 \$
2017	180 904 \$
2018 et suivantes	1 130 650 \$

Le Musée est également engagé par divers contrats échéant jusqu'en mars 2016 à verser une somme de 6 462 945 \$ qui se répartit comme suit:

	Non apparentés	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Total
	\$	\$	\$	\$
Services professionnels et de construction liés à un projet d'agrandissement	3 213 960	-	354 584	3 568 544
Travaux de maintien des actifs	583 993	-	-	583 993
Services de sécurité et d'entretien des bâtiments et des équipements	1 520 636	-	-	1 520 636
Expositions et activités en préparation	629 610	22 000	-	651 610
Divers services administratifs	133 862	4 300	-	138 162
	6 082 061	26 300	354 584	6 462 945

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit:

2013	5 754 707 \$
2014	625 308 \$
2015	80 474 \$
2016	2 458 \$

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012

26. ÉVENTUALITÉS

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Musée doit effectuer des évaluations des catégories d'emplois. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'était pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir déboursar, le cas échéant, pour les employés non syndiqués, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche n'étaient pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers pour les employés non syndiqués.

27. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

